



Plan Végétal pour l'Environnement 2010

Investissements éligibles

Investissements productifs éligibles au titre du PVE 2010 en AGRICULTURE		
1) Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires		
Equipements spécifiques du pulvérisateur		
<input type="checkbox"/> Forfait de 3 000 € « kit environnement) en cas d'acquisition d'un pulvérisateur répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé, pour les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'appareil, buses anti-dérives, rampes équipées de systèmes anti-gouttes et cuve de rinçage.		
<input type="checkbox"/> Les autres de la liste ci-dessous peuvent s'ajouter au forfait sur la base d'un devis, dans la limite de 12 000 € : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel de précision permettant de localiser le traitement. ▪ Volucompteur programmable embarqué pour éviter le débordement des cuves. ▪ Système anti-gouttes (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation). ▪ Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes. ▪ Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies. ▪ Panneaux récupérateurs de bouillie. ▪ Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face). ▪ Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves/kit d'automatisation de rinçages des cuves. 		
Matériel de substitution au désherbage chimique (bineuses, désherbineuses, houe rotative, herses étrilles, boyeur de fanes de pommes de terre), avec plafond subventionnable.		
Matériel de broyage spécifique. Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse*, svstème spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, matériel spécifique de binage inter-rang, désherbineuse, herse étrille, herse lourde, vibroculteur, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables. * aucun plafond n'est appliqué sur les herses étrilles et les houes rotatives	Broyeur de fanes de pommes de terre	8 000 €
	Bineuse 4 rangs + disques protège plants + roue stabilisatrice	5 000 €
	Bineuse 6 rangs avec repliage manuel + disques protège plants + roue stabilisatrice	5 000 €
	Bineuse 6 rangs avec repliage hydraulique + disques protège plants + roue stabilisatrice	8 500 €
	Bineuse 8 rangs et plus avec repliage hydraulique + disques protège plants + roue stabilisatrice	12 000 €
	Option doubles étoiles (pour binage sur le rang)	8 00 € (par paire et par rang)
	Option disque bineur à dents souples	7 00 € (par paire et par rang)
	Option système autoguidage bineuse	3 000 €
	Herses étrilles toutes largeurs	
	Houes rotatives	
	Vibroculteur	10 000 €
	Herse lourde	8 000 €
Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture.	Option désherbineuse 6 rangs	6 000 €
	Option désherbineuse 8 rangs et plus	8 000 €
<input type="checkbox"/> Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique, filets tissés anti-insectes, filet insectes proof et matériel associé.		
<input type="checkbox"/> Matériel de désherbage thermique en maraîchage avec un plafond subventionnable à 4 000 €.		
<input type="checkbox"/> Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés « anti-rangs ».		
2) Lutte contre l'érosion postes en lien avec la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires		
<input type="checkbox"/> Matériels de semis d'un couvert végétal des sols dans une culture en place et matériels de semis adaptés pour le semis de cultures intermédiaires dans un couvert végétal.		
3) Réduction de la pression par les prélèvements de la ressource en eau		
Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques :		
<input type="checkbox"/> Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé.		
<input type="checkbox"/> Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives).		
4) Maintien de la biodiversité dans le cadre de Natura 2000 et mise en place de la DCE		
<input type="checkbox"/> Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'oeuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés ou de berges, seulement si la MAE spécifique à la mise en place de haie a été retenue sur le territoire validé parCRAE.		

Investissements éligibles au titre du PVE 2010 dans le cadre de la mesure 216 Investissements Non Productifs pour l'enjeu "qualité de l'eau"
Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires.
Equipements sur le site de l'exploitation
Aménagement de l'aire de remplissage et de lavage étanche avec système de récupération de débordements accidentels. Le plafond d'investissement éligible est fixé à 5 000 €. La cuve de récupération des liquides de lavage : maximum 4 m ³ plafonné à 200 €/m ³ . Les systèmes de traitement qui peuvent remplacer la cuve de récupération sont plafonnés à 2 000 €.
Réserves de collecte des eaux de pluie 100 €/m ³ plafonné à 50 m ³ , autoconstruction incluse. Les gouttières ne sont pas éligibles.
Volucompteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve, système de rupture hydraulique (potence, réserve d'eau surélevée, clapet anti-retour). Le kit complet est plafonné à 2 200 €, le dossier est éligible si l'exploitation dispose de l'ensemble des équipements énumérés ci-dessus.

Investissements éligibles au titre du PVE 2010 AUX SERRISTES
Economies d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005.
Concernant les serres, un plafond d'investissement de 80 000 € est appliqué.
<input type="checkbox"/> Système de régulation (régulation assistée par ordinateur) : logiciel permettant la fluctuation de la température de la serre autour d'une valeur moyenne et/ou l'ordinateur climatique comprenant ce module ainsi que l'installation, l'alimentation électrique, les sondes et l'automate de contrôle.
<input type="checkbox"/> Open buffer (stockage d'eau chaude) : ballon de stockage d'eau permettant le découplage de la production de chaleur et de la distribution de chaleur dans la serre. Cette installation comprend le ballon, sa mise en place par une entreprise, les raccords hydrauliques et le module de régulation.
Ecrans thermiques et aménagement des serres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ toile mobile déployée au dessous de la couverture de la serre, comprenant les supports, le mécanisme de fermeture et d'ouverture, la toile, la régulation, le branchement électrique et le montage, ▪ couverture économe en énergie: mise en place de couverture double paroi gonflable plastique, en polycarbonate ou plexiglas, ▪ compartimentation: mise en place de paroi rigide ou souple et mobile ou non à l'intérieur des serres.
Aménagement de la chaufferie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en place de condenseurs, ▪ calorifugeage du réseau en chaufferie.
Réseau de chauffage "basse température" : <ul style="list-style-type: none"> ▪ distribution par un seul réseau de tuyaux de chauffage basse température localisée au sol et/ou dans les tablettes de culture y compris tubes, supports, vannes, pompes et collecteur primaire.